

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2026-03-06 du 11 mars 2026 portant composition des commissions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE COMITE NATIONAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment les dispositions de l'article L. 351-7, L.351-8 et les dispositions réglementaires du même code dont notamment l'article R.351-28 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 relatif à la composition du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du Comité national modifié, notamment ses articles 60 et 61.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

1. La commission des finances est composée de membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur : Emmanuelle LAVERGNE
- au titre des représentants du personnel : Ghislaine UHMAUER
- au titre du service public de l'emploi :
- au titre des associations : Sophie TANCHON

La commission Partenariat et communication est composée de membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur :
- au titre des représentants du personnel : Ghislaine UHMAUER
- au titre du service public de l'emploi : Servanne CHAUVEL
- au titre des associations : Philippe BERANGER

La commission évaluation est composée de membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur :
- au titre des représentants du personnel : Ghislaine UHMAUER
- au titre du service public de l'emploi :

La commission accessibilité numérique est composée de membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur :
- au titre des représentants du personnel : Ghislaine UHMAUER
- au titre du service public de l'emploi :

La commission des interventions est composée de membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur :
- au titre des représentants du personnel : Ghislaine UHMAUER
- au titre du service public de l'emploi :

2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2026-03-06 du 11 mars 2026 portant composition de la commission accessibilité numérique, de la commission de l'évaluation, de la commission du partenariat et de la communication, de la commission des finances, de la commission des interventions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 34

Nombre de membres votants : 19

Abstention : 0

Nombre de voix « Pour » : 19

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée/ ~~rejetée~~

À Paris, le 11 mars 2026

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE